

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 062-246200638-20230330-DBS_230329_501-DE



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 29 MARS 2023 à 18 H 30

Nombre de délégués : 30

Date envoi et affichage
de la convocation : 23 mars 2023

Présents à la séance : 18

Compte-rendu de la séance :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle du Parc de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, HENNEBELLE, CARRE, MASSART, Mme MULLET, MM. MALBRANQUE, OGIEZ, Mme CLEROT, MM. CARAMIAUX, LECOMTE, JOMBART, COQUERELLE, MICHALSKI, BELLAMY-FERAND, JURCZYK, Mme MEYFROIDT, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

A donné pouvoir : Mme DUBY à M. JURCZYK.

Excusés : Mme LEFEBVRE, M. DOUVRY, Mme DUBY, MM. DELORY, DELANNOY.

Madame Catherine CLEROT, déléguée de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Bureau Syndical du 29 mars 2023

**Code service : 500
AD**

5-01 - SAAD – CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS – PROROGATION D'UN AN

Par délibération en date du 16 octobre 2017, le Bureau syndical a accepté la signature d'un CPOM dans le cadre d'une contractualisation visant à définir des objectifs de gestion du service, de qualité du service rendu et d'inscription dans les politiques publiques transversales. Ce dispositif a permis d'inscrire leurs relations dans une nouvelle démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens financiers, que dans l'évaluation des résultats atteints.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a donc été établi le 29 décembre 2017 entre le SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ayant pour objet d'en définir les conditions d'exécution liant les parties signataires, pour une durée de 5 ans.

Au vu des réformes en cours et de l'article 44 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 qui vient renforcer les services à domicile afin de créer une catégorie unique de services autonomie qui répondront aux conditions minimales de fonctionnement définies par un cahier des charges, les SAAD disposent d'un délai pour se conformer à celui-ci.

Suite à l'avis favorable de la Commission Solidarité Santé du 14 mars 2023 et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 22 mars 2023,

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser ou à autoriser le Vice-Président délégué à :

- *signer l'accord ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du CPOM du SAAD jusqu'au 29/12/2023,*

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 31/03/2023
Qualité : Président